

DECISION TARIFAIRE N° 164 / ARS-0I / 2019

portant modification de la dotation globale de financement pour l'année 2019 applicable aux Lits Halte Soins Santé (LHSS)
gérés par l'association Halte Père Etienne Grienenberger
FINESS: 970408605

La Directrice	Générale	de l	'Agence	de	Santé	Océan	Indien
---------------	----------	------	---------	----	-------	-------	--------

«Un chez soi d'abord»

VU

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L 312-1, L 314-1, L313-8 et L 314-3 à L 314-8, R 314-1 à R 314-1 à R 314-207
VU	le Code de la Sécurité Sociale
VU	la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2018
VU	l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DSS/1A/DGS/SP2/SP3/2019/126 du 24/05/2019 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2019 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins,

l'arrêté du 5 Juin 2019 fixant pour 2019 les dotations régionales limitatives de dépenses médicosociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L.314-3-3 du code de l'action sociale et des familles

d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et

VU le décret du 22 Aout 2018 portant nomination de Madame Martine LADOUCETTE en qualité de Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien

VU la décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien en date du 2 Juillet 2019

VU l'arrêté en date du 28 Novembre 2011 autorisant la création de Lits Halte Soins Santé (LHSS) de 20 lits (Finess : 970408605), sis 66 rue d'Après - 97400 SAINT-DENIS et gérés par l'association Halte Père Etienne Grienenberger

VU la décision tarifaire n° 99/ARS-OI/2019 du 02/08/2019 portant fixation de la DGF pour l'année 2019 applicable aux LHSS gérés par l'association Halte Père Etienne Grienenberger

DÉCIDE

Article 1^{ER}: Pour l'exercice budgétaire 2019, la dotation globale de financement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) de l'association Halte Père Etienne Grienenberger (Finess : 970408605) s'élève à 900 742,49 euros dont 60 000 € en crédits non reconductibles.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles des Lits Halte Soins Santé (LHSS) (970408605) sont autorisées comme suit :

TARIFICATION 2019 - REPARTITION PAR GROUPES FONCTION	NNELS
DEPENSES	
GROUPE 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	95 952,77
dont CNR	
GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel	601 402,33
dont CNR	
GROUPE 3 - Dépenses afférentes à la structure	203 387,39
dont CNR	60 000,00
Reprise de déficits	
TOTAL DEPENSES	900 742,49
PRODUITS	
GROUPE 1 - Produits de la tarification	900 742,49
dont CNR	60 000,00
GROUPE 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	
GROUPE 3 - Produits financiers et produits non encaissables	
Reprise d'excédents	
TOTAL PRODUITS	900 742,49

- Article 2 : La fraction forfaitaire, en application de l'article R 314-111 du Code de l'Action Sociale et des Familles, égale au douzième de la dotation globale de financement et versée mensuellement par l'Assurance maladie s'établit à **75 061,87 euros**.
- Article 3: Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1 Place du Palais Royal 75100 PARIS, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4: En application des dispositions de l'article R.314-36-III du Code de l'Action Sociale et des Familles, le ou les tarifs fixés à l'article 1er de la présente décision seront publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de La Réunion.
- Article 5 : La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association Halte Père Etienne Grienenberger et à l'établissement (Lits Halte Soins Santé (LHSS) Finess : 970408605).

Fait à Saint-Denis, le 5 décembre 2019

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien Le Directeur de la Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé

Régis THUAL